

Saclay Citoyen

Groupe d'actions juridiques
citoyen et associatif
du plateau de Saclay et des vallées

Dossier de presse

Cluster Paris - Saclay : l'envers du décor

documentez-vous sur notre site : <https://saclaycitoyen.jimdo.com/>
suivez-nous sur Facebook (<https://www.facebook.com/saclaycitoyen/>)
suivez-nous sur Twitter : @Saclaycitoyen (<https://twitter.com/Saclaycitoyenécritez-nous>)
écrivez nous à saclaycitoyen@gmail.com

De la loi Grand Paris au gigantisme désormais affiché de l'opération Paris-Saclay : Un projet imposé par l'Etat sans concertation

La loi Grand Paris impacte le plateau de Saclay à double titre : la création d'un pôle scientifique et technologique et l'installation d'un métro sur le plateau de Saclay, dans le cadre du nouveau réseau de transport public du Grand Paris, destiné notamment à relier les pôles économiques et les aéroports. La « Société du Grand Paris » peut conduire des opérations d'aménagement ou de construction dans un périmètre de 400 mètres autour des nouvelles gares du réseau de transport.

Pas de débat sur le projet global !

Le projet de pôle technologique s'inscrit dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN) instaurée en mars 2009, pour passer par-dessus les oppositions des habitants et associations mobilisés de longue date pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels du plateau de Saclay. Aucun débat public n'est prévu, malgré les demandes répétées des habitants, des associations. Plus récemment, sur conseil de la Commission Nationale du débat public, 27 associations ont saisi les ministres concernés afin que soit organisé un débat public sur le devenir du plateau de Saclay. Aucune réponse ...trop gênant le dossier Saclay ?

Seul un débat public sera organisé pour ce qui concerne le projet de métro, qui en 2011 acte explicitement le désaccord sur la desserte du plateau de Saclay que l'Etat continue de vouloir desservir par un métro alors que la Région IDF estime qu'une desserte par un bus à haut niveau de service serait suffisante ou par un tramway. Mais les arrangements politiques reprennent le dessus, et la région accepte un compromis consistant en une ligne de métro léger entre Orly et Versailles avec sept gares au lieu des quatre prévues initialement.

D'emblée le choix fait par l'aménageur Etablissement public Paris Saclay, EPPS (devenu établissement public d'aménagement Paris-Saclay depuis 2016) a été de déplacer des organismes existants pour remplir sa mission « favoriser les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation et leur valorisation industrielle ».

Ce choix n'est qu'une option parmi d'autres options qui auraient pu être étudiées, notamment éviter tout déplacement sur le site pour développer des coordinations.

Un projet qui gonfle au fur et à mesure que le temps passe et que les masques tombent

Progressivement, le projet se modifie : l'EPPS transforme le projet de campus-cluster en cluster cité, campus urbain ou même « super-cluster métropolitain » et une ville nouvelle se profile ainsi sur la frange sud du plateau avec une population de l'ordre de 35 000 habitants.

Le cluster se révèle désormais être avant tout une vaste opération d'urbanisation¹. Quant aux choix de l'EPPS de déplacer à marche forcée des établissements, ils permettent ainsi de libérer du patrimoine immobilier et favorisent des bénéfices importants liés à la spéculation foncière², en même temps qu'ils feront travailler des grands groupes du BTP.

Les conséquences pour le territoire et au-delà sont à court et long terme très inquiétantes. Ce projet d'aménagement, par son gigantisme, menace la vocation agricole du plateau de Saclay et met en péril la richesse remarquable de ses patrimoines naturels et bâtis. Un projet de transport lourd, s'il venait à se réaliser, conduirait à terme à l'urbanisation massive du plateau.

Les habitants et associations ont acquis une forte expertise sur le sujet en répondant notamment à la trentaine d'enquêtes publiques qui se sont succédé depuis 2010. Leur mobilisation ne faiblit pas, que ce soit à travers des actions d'information de la population, des actions juridiques ou la rédaction de propositions alternatives.

Depuis 2015, des citoyens et des associations réunis dans un groupe d'action juridique Saclay Citoyen, ont décidé de coordonner leurs combats juridiques pour engager des recours gracieux et contentieux et porter au plan européen une pétition devant la Commission des pétitions.

Dans l'attente des résultats des procédures juridiques engagées, Saclay Citoyen demande au Premier ministre un moratoire sur l'urbanisation du plateau de Saclay.

¹ En avril 2015 le projet d'aménagement comprend au sud une programmation de 1 714 000 m² sur 562 hectares, répartie entre 550 000 m² de programmes d'enseignement supérieur et de recherche réalisés dans le cadre du plan Campus, 560 000 m² de locaux pour entreprises, 360 000 m² de logements familiaux et 158 000 m² de logements étudiants, auxquels s'ajoutent 86 000 m² de services, commerces et équipements publics de quartier⁵¹.

Il se divise en deux parties : la ZAC autour de l'École polytechnique, sur la commune de Palaiseau ; la ZAC du Moulon, autour de Supélec, sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin.

² A titre d'exemple : prix de rachat des terres agricoles proposé par le Conseil Général de l'Essonne à moins d'1 euro le m², revendu 400 euros lorsque le terrain est viabilisé, et entre 2500 à 3000 euros lorsque transformé en bureaux.

Du blé, des pommes de terre, des légumes, ou bien des routes et des constructions sur des terres particulièrement fertiles à deux pas de Paris ?

Premier grand site naturel au sud de Paris, le plateau de Saclay occupe actuellement une surface de 5 000 ha, dont plus de la moitié est agricole, et près d'un quart en espaces naturels divers (à cheval sur le département de l'Essonne et celui des Yvelines). Ce poumon vert est bordé au nord par la vallée de la Bièvre (site classé depuis juillet 2000) et au sud par celles de l'Yvette et de la Méranaise. La présence de l'eau est importante, au travers du réseau hydraulique des étangs et rigoles. L'habitat se limitait jusqu'à présent à quelques bourgs de type rural.

Des terres qui disparaissent au fil des ans

La surface de terres agricoles ne cesse de se réduire, d'abord avec l'installation d'entreprises polluantes dans les années 50 suivie par le développement de l'agglomération de St Quentin à l'Ouest, puis par l'arrivée d'écoles supérieures déplacées au début des années 70 et plus récemment par l'implantation d'entreprises.

Depuis 1982, 1000 hectares de terres agricoles ont disparu sur le plateau de Saclay.

Les pouvoirs publics sont restés figés au 20^{ème} siècle

L'urbanisation du plateau de Saclay est une vieille obsession ministérielle : à la suite de Paul Delouvrier, les premiers ministres Pierre Messmer puis Michel Rocard l'avaient envisagée, mais c'est Dominique de Villepin qui a lancé en 2005 une opération dite d'intérêt national, qui annonce clairement les enjeux : 150 000 logements. Dans son livre « La croissance ou le chaos », Christian Blanc, nommé secrétaire d'état chargé du « Grand Paris » par Nicolas Sarkozy, écrivait en 2006 : « *le meilleur moyen d'éviter le mitage des terres agricoles du plateau, c'est d'anticiper la fin de la vocation agricole de celui-ci* » (sic !).

Il reste actuellement près de 2700 hectares cultivés.³

Même, si grâce à la forte mobilisation locale, la loi du Grand Paris a prévu une zone protégée de 2300 hectares, cette protection cherche surtout à masquer une nouvelle amputation de terres agricoles du plateau, programmée par le cluster, qui va faire disparaître près de 400 hectares de terres agricoles fertiles. Et quel sera l'avenir de la zone protégée au regard de l'urbanisation massive qui s'annonce ? Ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire.

³ Parmi les plus fertiles d'Ile de France ; Source étude SAFER - Analyse fonctionnelle des espaces agricoles, naturels et forestiers 6 juillet 2011.

Alors qu'au 21^{ème} siècle, la préservation des terres agricoles devient un enjeu de société.

Il ne se passe plus de semaine sans que les alertes se multiplient sur la disparition des terres et en corollaire les risques pour la sécurité alimentaire. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son rapport publié en mai 2015 « La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société » indique que « face aux défis démographiques, environnementaux et climatiques, protéger la vocation nourricière des sols agricoles métropolitains et ultramarins et maintenir leur qualité agronomique et les externalités positives qu'ils assurent, constituent des enjeux primordiaux pour notre société ».

Alors que le plateau de Saclay dispose d'atouts exceptionnels

- les terres y sont particulièrement fertiles, grâce à des limons fabriqués à la faveur des derniers épisodes du quaternaire et qui en période de sécheresse comme en 2003 n'ont pas eu besoin d'être arrosés !
- l'activité agricole est dynamique, riche, diversifiée, toujours en évolution, aboutissant à de nouveaux commerces récents (boulangerie bio, Le Fournil, à Villiers le Bâcle, mais aussi vente à la ferme dans les Ferme Trubuil et Ferme Monville), accompagnée par une implication citoyenne forte (Amap Jardins de Cérès, SCI Terres Fertiles, Jardins de Cocagne, cueillette à la ferme de Viltain).

Le cluster s'installe sur les terres agricoles sans études d'impact global

Aucune étude d'impact global n'a été réalisée par le projet de cluster Paris-Saclay ni sur l'agriculture locale, ni sur les besoins alimentaires de l'Île de France, ni sur l'équilibre du vivant dans les espaces naturels ou forestiers, car les écosystèmes seront gravement perturbés à terme par la surpopulation du territoire que veut amener le cluster.

L'équilibre économique des exploitations agricoles du plateau (une quinzaine) n'a pas été étudié, or il est fragile, car cette agriculture périurbaine est soumise à des règlements très contraignants (bras repliables des engins, heures restreintes de circulation) et à des contraintes économiques plus importantes. Pour réduire leurs charges, elles ont mutualisé leurs engins. C'est pourquoi, si l'une des exploitations disparaît, ou voit son activité réduite par préemption de ses terres, les autres exploitations verront mécaniquement le poids de leurs charges augmenter et en seront donc affectées.

Transférer massivement des organismes sur un même site ?

un projet du 20^{ème} siècle inadapté aux nouveaux enjeux

Le projet de regroupement (cluster) sur le plateau de Saclay de grands établissements d'enseignement et d'organismes scientifiques se veut construit sur le modèle de la Silicon Valley.

A maintes reprises, et notamment dans les enquêtes publiques, les associations ont fait valoir les arguments questionnant la pertinence et l'opportunité de la concentration de la recherche sur le modèle Silicon Valley, alors que la vraie Silicon Valley correspond en superficie à la moitié de l'Ile de France avec plus de deux millions d'habitants et non à quelques kilomètres carrés sur un plateau...

Un projet qui ne tient pas compte des données des experts

- les études récentes montrent que la concentration des chercheurs sur un même lieu nuit à la performance, en créant des phénomènes de concurrence directe. D'autre part, selon le prix Nobel Jean Tirole, l'effectif optimum pour les universités de recherche est de l'ordre de 10 000 à 15 000 étudiants (exceptionnellement jusqu'à 30 000), alors que Paris Saclay veut accueillir quelque 70 000 étudiants.

- en 2009 la revue Business week annonçait que l'innovation retourne en centre-ville, au sein de districts d'innovation. Nombreuses sont les start up qui désormais délaissent la Silicon Valley pour s'installer dans les zones urbaines telle la ville de San Francisco. De même, la ville de Paris héberge entre 3000 et 4000 start-up, bien davantage que le reste de l'Ile-de-France.

- Microsoft et Cisco ont quitté la zone proche du plateau de Saclay dite de Courtabœuf pour s'installer dans le cœur de l'agglomération parisienne, l'Ecole des Mines a refusé de déménager du centre de Paris vers Saclay,

La réalité des conséquences pour les chercheurs, les écoles, les universités apparaît au grand jour

- le projet s'appuie sur la création de la communauté d'Université et d'établissements de l'Université Paris-Saclay (ComUE UPSy), qui répond à une volonté de l'Etat et non à une demande des chercheurs qui ont alerté le Ministre sur leur désaccord ;
- les grandes écoles et universités défendent chacune leur identité et ne souhaitent pas constituer une véritable université intégrée, au point que le Secrétaire d'Etat à

l'enseignement supérieur a dû en novembre 2016 ouvrir une phase de négociations entre les parties prenantes ;

- les salariés se sont largement mobilisés contre ces transferts, qui vont détériorer les communautés de travail, accroître considérablement leurs déplacements quotidiens et les risques pour leur santé ;
- le projet a été annoncé comme destiné à renforcer la recherche, il masque en réalité une réduction des budgets : réduction d'effectifs liés à la mutualisation, réduction des surfaces des locaux de travail voire des outils de travail, champs d'expérimentation pour les chercheurs INRA, cf. ci-après ;
- à ce titre, le plus grand paradoxe est le projet de transfert à Saclay, d'AgroParisTech, actuellement installé sur le site historique de Grignon, où les chercheurs disposent de 200 hectares de terres expérimentales. En venant à Saclay, il faudra que les chercheurs trouvent des terrains d'expérimentation non prévus sur le plateau mais... à plusieurs kilomètres de leurs futurs laboratoires. Et simultanément les chercheurs des laboratoires associés à l'INRA déjà positionnés sur le plateau de Saclay, vont perdre les 2/3 de leurs terrains expérimentaux, qui passent de 75 à 25 ha du fait de l'urbanisation liée au projet de campus, cf. article en annexe «Grignon sacrifié pour financer Saclay ? », Liaisons n°171 , avril-mai 2016.

Une volonté de concentration au détriment des autres territoires

Une fois de plus l'absence d'étude d'impact global ne permet pas d'apprécier précisément les effets négatifs sur les autres sites :

- qu'il s'agisse des autres régions : l'objectif est de concentrer 20% de toute la recherche et développement française sur le cluster, sachant que plus de 40% des moyens de la recherche publique sont déjà concentrés en Ile de France. De plus cette concentration accentue encore le déséquilibre qualitatif entre régions : on observe en effet plus de 70 % de cadres en plus en Ile de France, par rapport aux autres régions ;
- ou des communes qui voient partir un organisme bien implanté. On peut citer à titre d'exemple : l'Ecole Normale Supérieure de Cachan fait partie actuellement de la vallée scientifique de la Bièvre qui doit constituer un maillon entre le pôle scientifique parisien de Jussieu et le plateau de Saclay. Dès 2009 le conseil municipal de Villejuif estimait que « le projet de déménagement de l'ENS Cachan devait être « reconsidéré » en tenant compte « des dynamiques d'ores et déjà engagées » et concluait « ces délocalisations ne pourront que nuire au nécessaire maillage entre entreprises, établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche et services publics. Ces partenariats sont nécessaires pour le développement d'un territoire équilibré ». Un certain nombre d'organismes quittant la vallée scientifique de la

Bièvre pour le plateau de Saclay, tout un volet du projet vallée scientifique de la Bièvre va disparaître.

Un gaspillage de fonds publics

Des investissements ont été récemment réalisés sur des sites qui devraient être délaissés, dans le cadre du transfert à Saclay. C'est le cas par exemple des investissements immobiliers récents sur le site de Cachan avec construction d'un bâtiment neuf inauguré en 2007 pour un coût de 9 millions d'euros, et où de nombreux travaux d'amélioration ont été menés récemment y compris en 2015, c'est le cas d'AgroParisTech, 40 millions d'euros investis ces dernières années pour un coût de construction prévu de 250 millions d'euros à Saclay.

Aucune étude des projets alternatifs proposés par les associations

Sans détailler l'ensemble des propositions alternatives possibles, il aurait été indispensable de disposer d'un état des lieux des ressources économiques locales déjà en place : zones d'activité de Vélizy, de Massy et de St Quentin en Yvelines et tout particulièrement parc d'activité de Courtaboeuf, l'un des plus grands d'Europe, qui offre une importante capacité de développement économique, et qui est en cours de requalification.

Au plan universitaire et scientifique, l'alternative qui semble a priori la plus simple consiste en la mise en place de coopérations entre établissements sans transfert. C'est le cas de l'université d'Evry qui va rester sur place tout en se rattachant administrativement à l'Université Paris-Saclay. Ce modèle aurait dû faire l'objet d'études sérieuses pour examiner quelle solution est la plus pertinente en termes scientifiques afin d'améliorer effectivement la recherche.

Un projet de métro dévastateur et inadapté au regard de la nécessité d'une urgente amélioration des transports existants

Un projet de métro, la ligne 18, très coûteux et économiquement déficitaire :

Tous les avis des organismes spécialisés en transports expriment à l'unisson que cette ligne sera déficitaire en raison du nombre insuffisant de passagers transportés : le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), le Commissariat général à l'investissement, le Cercle des Transports et l'association des usagers de transports-FNAUT Ile de France (cf. annexe). L'Autorité Environnementale insiste sur les risques pour l'environnement et demande des compléments sur les émissions de Gaz à Effet de Serre engendrées par le projet et les nuisances diverses notamment près des gares, elle souligne que l'impact sur les paysages n'a pas été prise en compte.

La ligne 18 apparaît de plus trop onéreuse en raison de son coût initial de 3 milliards, et de son coût de fonctionnement déficitaire ingérable par le STIF. En effet une fréquentation sur la ligne 18 de 6 000 personnes/heure à l'heure de pointe, ou de 100 000 personnes/jour est annoncée par la SGP (Société du Grand Paris) alors que la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers de Transports) énonce une rentabilité d'un métro lourd comme possible à partir de 40 000 personnes/h ou 400 000 personnes/jour, il faudrait donc 8 à 10 fois plus de passagers que prévu actuellement.

Un métro qui ne répondra pas aux besoins de ceux qui viendront travailler sur le plateau

L'Insee indique que plus de 70% de ceux qui travaillent sur le Plateau arrivent de l'Essonne contre seulement 8% des Yvelines. Or la ligne 18 n'apporte aucune réponse aux Essonnais. Mais pour les habitants des Yvelines si la ligne était réalisée, elle n'apporterait pas d'amélioration notable en termes de durée de transports, entre Versailles et Massy selon le calcul précis effectué par l'association Essor de Versailles, qui aboutit à la conclusion que le « le tram-train qui succédera au RER C (dans la Vallée de la Bièvre) restera plus rapide entre Versailles et Massy que le métro ligne 18. Au contraire les temps de parcours sont moins bons sur la ligne 18 ! ».

Un métro qui néglige des alternatives plus utiles et moins coûteuses, répondant aux besoins urgents

- un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur le Plateau est prévu sur le même trajet que celui de la ligne 18 ;
- la rénovation et le renforcement du RER B doivent constituer une priorité ;

- les connexions nord-sud et vallée plateau sont indispensables : bus en site propre Les Ulis-Orsay-Bièvres-Vélizy et Chevreuse-Chateaufort-Buc-Versailles.

A cela s'ajoutent deux innovations complémentaires :

→ Le prolongement de la ligne C du RER permettant de relier directement St-Quentin en Yvelines à Massy (en cours de transformation en tram-train) sans changement à Versailles. Cette ligne ferrée peut être prolongée de Versailles à St Quentin pour 240 millions € (selon les chiffres donnés par RFF lors de l'enquête publique sur ce projet, par nécessité d'élargir le tronçon Versailles-St Cyr en creusant la colline) à comparer aux 3 milliards de la ligne 18. Cette ligne éviterait d'une part une circulation de transit sur le plateau de Saclay et répondrait aux besoins de l'ensemble des habitants de St Quentin , compte tenu de la situation de la gare actuelle moins excentré que celle prévue pour la ligne 18.

→ La création d'un téléphérique, projet porté par de très nombreuses associations ; il permettrait de relier le RER B en vallée de l'Yvette et les plateaux de Saclay et Courtaboeuf. Ce mode de transport comporte de nombreux avantages en milieu urbain : un coût modeste, un débit possible de 6500 passagers par heure dans chaque sens qui permet d'écouler le trafic prévu aux heures de pointe, un temps de parcours court, une consommation énergétique faible, sans émission polluante cf. annexe

Un métro nuisible à l'agriculture

Si le tracé est aérien il portera une atteinte directement aux rendements agricoles (perte d'ensoleillement, effet de courant d'air sous les pylonnes), et détruira des espaces agricoles dans les zones de transition ;

Le projet faisant état d'un viaduc haut de 7 à 11 mètres avec 40 pylonnes par kilomètre, on assisterait à une dégradation massive des paysages.

Outre l'effet immédiatement destructeur pour le plateau, il s'ajoute un effet à long terme : on sait que c'est d'abord par la dégradation des paysages ruraux ou naturels en péri-urbain qu'on facilite l'acceptation ultérieure par les habitants de renoncer à la pérennité de ces espaces agricoles ou forestiers qui contribuaient auparavant à leur qualité de vie : la Charte de l'Urbanisme Européen souligne l'importance de la protection des paysages car leur détérioration est la première étape justifiant l'extension urbaine anarchique.

Le métro étape supplémentaire vers l'urbanisation massive du plateau de Saclay

Il devient de plus en plus clair que le but ultime des pouvoirs publics est l'urbanisation du plateau : projets démesurés du cluster-cité, métro inutile et coûteux qu'il faut rentabiliser, gigantesque opération immobilière.